

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 16 décembre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme PARISSI ayant donné procuration et Mmes CAUDIERE et RODRIGUEZ et M. GAUTIER excusés.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé l'Autorisation Spéciale d'Investissement 2020 (n°125/19),
- Sollicité de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, une participation pour la création de logements communaux (n°126/19),
- Sollicité de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, une participation pour l'amélioration de la voirie dans le centre ancien (n°127/19),
- Supprimé la régie recettes « encaissement des loyers » (n°128/19),
- Accepté le remboursement de consommations d'eau au Camping « le Cézanne » (n°129/19),
- Autorisé le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, entre la Métropole et la commune, relative à la réhabilitation par la commune des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Jean Jaurès (n°130/19),
- Autorisé le Maire à signer une convention avec l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil (n°131/19),
- Autorisé le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour la période 2019-2022 (n°132/19),
- Autorisé le Maire à signer deux conventions de stationnement précaire avec M. Kilien de RENTY pour des emplacements de stationnement dans le garage communal situé avenue du Chemin Neuf (n°133/19 et n°134/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 17 décembre 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI